

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 8 (1993)
Heft: 4: Gazette

Rubrik: Organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Historien de l'art – un métier de femme?

Compte rendu de l'assemblée annuelle de l'ASHA

A l'occasion de son assemblée annuelle qui s'est déroulée les 22 et 23 octobre 1993 à Berne, l'Association Suisse des Historiens d'Art a présenté les différents métiers qui nécessitent des études d'histoire de l'art. Le but de cette présentation était de donner aux jeunes désireux de se consacrer à cette noble matière un aperçu de la pratique. De jeunes hommes et femmes ayant de l'expérience dans ce domaine ont exposé les tâches qui leur incombent, ont décrit leur travail quotidien, d'autres ont commenté de façon austère – ou peut-être dissuasive? – leur cahier des charges.

Plusieurs fois les orateurs ont mentionné que la profession telle qu'elle se présente à l'heure actuelle a en fait peu à voir avec ce qui est enseigné dans les universités. Cet avis est essentiellement partagé par les femmes qui, fortes de leurs expériences, ont demandé que la formation professionnelle soit plus orientée vers la pratique, par exemple en prévision de l'exercice d'une activité dans le domaine du commerce de l'art et des inventaires. Par contre, les enseignants, en majorité des hommes, ont plaidé pour des études plus théoriques dans le but de faire prendre conscience à la jeune génération de la problématique dans un domaine très spécialisé. On peut se demander si l'exclusion un peu facile de la pratique – qui pourrait bien être le contre-coup d'une telle théorie – n'est pas le résultat d'une certaine torpeur qui règne depuis quelques années au sein des universités et qui a pour conséquence un certain manque d'intérêt pour les étudiants et leurs besoins. Peter Kurmann de l'Université de Fribourg pense que le modèle berlinois est la solution au problème. En effet à Berlin, des praticiens ont été nommés professeurs d'université et intégrés au corps enseignant. Ils présentent aux étudiants les problèmes et les divers aspects de l'exercice pratique de la profession, avec succès comme il paraît.

Nul n'ignore plus que le travail rémunéré se fait rare dans les universités de Suisse, les rédactions des journaux, les lectorats des maisons d'édition, les musées et les services de conservation des monuments historiques et que les quelques postes qui existent auront du mal à résister à la récession. Où les 1'221 étudiants inscrits au semestre d'hiver 92/93 trouveront-ils plus tard du travail? La reconversion des écoles spécialisées en instituts universitaires va-t-elle ouvrir d'autres perspectives aux historiens de l'art désireux de se consacrer à l'enseignement, comme le pense Dorothee Huber de Bâle? Les jeunes qui suivront le conseil amical d'un conservateur des monuments historiques qui leur recommande de ne pas baisser les bras, de se présenter et de se représenter dans les services concernés, verront-ils leurs efforts couronnés de succès autrement que par les effets du hasard? Sur un marché du travail qui n'offre pas plus de dix postes à pourvoir par an, il faut du courage et de la persévérance, surtout pour les femmes.

ORGANISATIONS

Un des moments les plus intéressants de cette assemblée a très certainement été la table ronde au cours de laquelle huit historiennes de l'art ont décrit leur carrière. Elles travaillent comme enseignante d'université (Lieselotte Saurma-Stamm, Francfort-sur-le-Main), comme directrice de musée (Manuela Kahn-Rossi, Lugano), comme conservatrice (Tina Grüter, Schaffhouse), comme pédagogue dans un musée (Yvonne Höfliger, Uster), comme scientifique (Brigitte Kurmann-Schwarz, Pieterlen), comme traductrice (Letizia Schubiger-Serandrei, Soleure) et comme chef d'entreprise (Catherine Bourlet, Genève). Ces huit femmes ont toutes été confrontées à des difficultés lors de leur choix, au début de leurs études, et lors de la recherche souvent sinuose d'une propre situation professionnelle. Par ailleurs, les années d'études ne leur ont pas posé de problèmes. Par contre, elles sont toutes conscientes de la conséquence professionnelle que peut avoir le choix du partenaire et ont discuté des problèmes qui se posent quand le partenaire est un collègue ou un concurrent dans le domaine professionnel et du problème existentiel que peut poser la décision de fonder une famille.

Historienne de l'art – un métier de femme? Il faut différencier la réponse: oui, pour les femmes qui sont prêtes à exercer leur profession dans un petit domaine très spécialisé, non, pour celles qui désirent avoir des postes de responsabilité. On peut s'étonner que malgré ces problèmes, les femmes qui ont décidé de faire carrière dans ce domaine en Suisse pensent que la planification professionnelle est quelque chose de superflu.

Pour l'ASHA, ce thème spécifiquement professionnel et la table ronde réunissant des femmes ont fait l'effet d'un raz de marée. Jusqu'à présent, les assemblées annuelles, essentiellement fréquentées par des hommes, avaient été consacrées à des sujets scientifiques. Le succès de l'assemblée annuelle 1993 a prouvé que les questions professionnelles sont des sujets importants qu'il conviendrait de mettre à l'ordre du jour des futures assemblées. Monica Stucky-Schürer, présidente démissionnaire de l'ASHA, est à l'origine de l'idée et de l'organisation de cette assemblée 1993. Elle confie à son successeur, Luc Boissonas, directeur de la Fondation Pro Helvetia jusqu'en 1991, une association plus réceptive aux problèmes des femmes mais encore réellement adaptée aux femmes. L'assemblée a également montré que les jeunes générations ont d'autres désirs et souhaits. L'expectative et la patience ne sont plus les armes dont il faut se munir bien qu'un professeur genevois les ait recommandées à de jeunes historiens de l'art; de nos jours il faut planifier soigneusement sa carrière, faire preuve de persévérance et avoir confiance en soi. Lieselotte Saurma-Stamm, professeur d'université à Francfort, a expliqué ce

ORGANISATIONS

qui manque aux étudiantes au début de leurs études: les étudiants eux connaissent dès le début leur but professionnel, ils veulent devenir professeurs d'université; les étudiantes ne se posent pas de question sur leur avenir professionnel mais plutôt sur le sens de la matière et des études. En fin de compte les femmes payent cher leur manque d'objectifs professionnels concrets. C'est pourquoi on ne soulignera jamais assez l'importance de la recommandation de L. Saurma-Stamm qui conseille donc aux jeunes femmes de planifier très tôt leur carrière et de suivre de manière conséquente le chemin qu'elles ont choisi et qui les mènera à la réalisation de leurs objectifs.

Brigitte Meles

Les monuments illustrant l'histoire technique en Suisse et au Liechtenstein

L'Association suisse de l'histoire de la technique contribue à la sauvegarde des témoins de l'histoire culturelle

C'est dans la Gazette NIKE 1991/3 (p. 11) que nous avions parlé de l'enquête menée par l'Association suisse de l'histoire de la technique (ASHT) dans toutes les communes de Suisse ayant pour objectif de répertorier tous les monuments et biens culturels existant encore illustrant l'histoire technique de notre pays. Cette enquête qui avait été lancée à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération avait bénéficié du soutien de l'Office fédéral de la Culture (OFC). Le département des travaux publics du Liechtenstein s'était montré très rapidement intéressé à cette enquête, les formulaires furent donc également expédiés aux communes de la Principauté.

Chacun des 3'000 communes obtint un questionnaire en trois exemplaires, accompagné des explications nécessaires et d'une liste d'exemples. Cette enquête avait deux objectifs: 1) Faire prendre conscience partout en Suisse et au Liechtenstein que les objets importants, témoins de l'histoire de la technique, font partie des monuments historiques à protéger. 2) Poser les bases pour dresser des inventaires et une évaluation futures de ces objets.

Dans la Gazette NIKE 1992/2 (p. 4), nous avons publié les résultats intéressants de cette enquête: environ 900 communes, ayant recensé quelques 1'500 objets, ont répondu au questionnaire. Si on en juge par les renseignements complets fournis, on peut affirmer que la plupart des communes ont participé à ce travail avec beaucoup d'intérêt.

Ce succès a incité le comité de l'ASHT, l'hiver dernier, à expédier une fois encore le formulaire aux communes qui n'avaient pas répondu. A sa grande surprise, 900 communes ont de nouveau répondu à ce deuxième appel; cela porte le nombre des objets recensés à environ 3'700. L'ASHT remercie chaleureusement les communes pour leur collaboration exceptionnelle.

Comme prévu dès le début, un exemplaire de chaque formulaire a été remis au service cantonal de conservation des monuments historiques compétent pour information et appréciation. Fin septembre, un tiers des réactions des services cantonaux était encore attendu. On peut dire qu'en principe, l'objectif que l'ASHT s'est fixé est atteint et qu'il a été réalisé dans les limites du budget prévu.

C'est sur une initiative de l'OFC que s'est tenue fin septembre à Berne une séance de travail réunissant des représentants de l'OFC, du Centre NIKE et de l'ASHT pour discuter de la question.

Pour l'ASHT, à côté de la question de principe déjà évoquée, il se pose un double problème concernant le statut de l'éventuelle poursuite de l'action: doit-on élaborer un réel inventaire des objets témoins de l'histoire technique? Si oui, qui s'en chargera? Ne devrait-on pas plutôt intégrer les objets témoins de l'histoire technique dans les inventaires qui sont déjà en cours d'élaboration? Si oui, dans lesquels? Dans les deux cas, il convient de toute façon de définir des critères sur la valeur historique et technique, sur la qualité, sur la valeur en fonction de la rareté pour chaque catégorie d'objet, etc. L'ASHT qui n'a que dix ans d'existence n'est pas en mesure de résoudre le problème dans son ensemble mais est bien entendu prête à collaborer activement à la poursuite de ce travail et de mettre à disposition toutes ses capacités et ses connaissances techniques.

A cette séance de travail, il a été décidé de confier tout d'abord à la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) un dossier complet contenant tous les documents reçus afin qu'elle prenne position sur les questions posées dans un délai convenu.

D'une manière générale on peut dire donc qu'une poursuite de cette action est dans l'intérêt de la Confédération puisqu'elle va dans le sens de la Convention de Grenade, rédigée à l'initiative du Conseil de l'Europe et soumise en 1985 à la ratification, qui a pour objectif la conservation du patrimoine architectural européen. Cette convention n'a pas encore été ratifiée par tous les cantons qui, dans notre pays, veillent au respect de la souveraineté culturelle.

Il reste à espérer que la première étape réalisée grâce à la collaboration étonnamment efficace d'un grand nombre de communes permettra de parvenir à des résultats enrichissants avec le concours des cantons.

Albert Hahling, responsable du projet